

## Point 10 Objectifs de législature 1999-2002: avancement de la mise en oeuvre; information

*M. Samuel Lutz, président du Conseil synodal:* lorsque les disciples ont jeté encore une fois le filet dans la mer de Tibériade sur l'ordre de Jésus, après une nuit de pêche infructueuse, ils ont réussi à prendre 153 poissons sans déchirer le filet. C'est ce qu'on lit dans l'évangile de Jean (21,11).

Le nombre 153 correspond également à nos objectifs de législature. À la différence des disciples, nous n'avons toutefois pas amené les 153 poissons à terre et nous n'en avons pas pris que des gros. Le filet a en outre fait émerger des résultats supplémentaires : de nouvelles tâches, de nouveaux objectifs.

À la lecture de ce point de l'ordre du jour, vous avez pu vous convaincre de la diversité du travail des années précédentes.

Sans vouloir répéter ce qui est écrit, je vous rends attentifs à certains points qui aident à souligner l'avancement de la mise en oeuvre, à l'évaluer, à l'honorer et à l'interroger sur un ton critique.

### 1. Le moment.

Nous nous y prenons bien assez tôt, vu que les objectifs de législature incluent encore l'année en cours. L'idée est la suivante: l'actuel Synode d'été est la dernière session de la législature en cours. Le compte-rendu des objectifs atteints ne concerne pas seulement le parlement de la prochaine législature. Il vous regarde aussi, vous qui avez à l'époque pris connaissance des objectifs.

Le Conseil synodal - et c'est là une information que je vous communique en son nom - traitera désormais les objectifs de législature autrement, c'est-à-dire dans un ordre judicieux, qui procède comme suit:

- Le parlement se réunit d'abord en novembre 2002, pour la session constituante.
- Au cours de cette session, le Synode réélit l'ensemble du Conseil synodal, dont le mandat commence le 1<sup>er</sup> avril 2003.
- Le Conseil synodal recomposé formulera en premier lieu ses objectifs avec les secteurs et les présentera au Synode en tant que programme de législature, pour information. La procédure s'appliquera également en 2003.

Les prochains objectifs de législature seront ensuite valables de 2004 à 2007.

Comme pour la mise en application du plan financier de la session d'hiver durant la session d'été, il y a donc une interruption d'une année pour ce changement.

Le Conseil synodal en est venu à penser que ce remaniement n'est pas seulement judicieux sur le plan des délais, mais aussi en ce qui concerne le contenu. En effet, tous les documents liés à la réorganisation, et notamment l'ordonnance sur les objectifs et mandats des Secteurs et de la chancellerie de l'Église, entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2003. Il nous paraît judicieux de formuler les nouveaux objectifs sur la base des nouvelles directives.

### 2. La forme .

Vous recevez pour la première fois, chers membres du Synode, un compte-rendu très détaillé de la mise en oeuvre des objectifs de législature.

- L'objectif est cité encore une fois dans la colonne de gauche, afin qu'on puisse contrôler ce dont il est question dans la colonne tout à droite.
- Désormais, l'échéance est indiquée, car il faut une fois achever les tâches qui ne sont pas permanentes.
- Les priorités sont également indiquées.

Cette forme de compte-rendu n'est pas de notre invention. Elle correspond au rapport d'administration du Conseil-exécutif au Grand Conseil.

### 3. Le contenu.

Si on se rend mutuellement des comptes au sujet du travail accompli, on voit où on en est. Il y a beaucoup à apprendre à se contrôler soi-même d'un œil critique.

Mais cela pose aussi son homme ou sa femme que de pouvoir exposer tout ce qui a été fait et atteint. Ce ne sont vraiment pas des peccadilles. Au nom du Conseil synodal, je remercie tous les collaborateurs pour le travail qu'ils ont accompli de 1999 à 2002. C'est beaucoup, c'est beau et c'est impressionnant. Je rends grâce à Dieu pour notre Église et pour nos membres.

Revenons-en maintenant à l'affaire qui nous préoccupe. J'ai encore trois points à ajouter à ce sujet:

1. Nous faisons notre rapport, si je puis dire, de façon honnête et nuancée. On peut lire: *atteint et exercé, conclu avec succès, rempli*. Mais on peut aussi lire: *pas rempli*, ou: *impossible dans une forme aussi absolue*. Nous constatons: *refusé faute de participation*, puis à l'inverse: *très bien fréquenté*, ou: *effectué à double à cause du grand nombre de participants*, etc.

Apparemment, le succès ne tient pas seulement à l'implication personnelle; la résonance est également nécessaire. C'est là un constat très instructif.

2. De nouvelles tâches sont utilement venues s'ajouter aux 153 objectifs. Ce changement montre qu'on ne peut pas tout planifier à l'avance. L'ouverture se manifeste aussi dans la disponibilité à identifier de nouvelles tâches et éventuellement à les endosser. Il en résulte toutefois que les objectifs fixés ne constituent pas un programme immuable relevant presque de l'économie planifiée. Certains objectifs sont à nouveau supprimés ou relégués plus loin dans l'ordre des priorités. On dispose pour ce faire d'une planification continue et de l'accompagnement permanent du travail par le rapport régulier du Conseil synodal et des responsables de Secteur.

3. Veuillez considérer, chers membres du Synode, que les objectifs de législature font aussi partie de votre travail parlementaire, bien qu'ils soient simplement portés à votre connaissance. Il y a toute une série de travaux qui remontent à des décisions du Synode ou qui sont devenus des projets du Synode. Parfois, le texte ne le fait même pas apparaître. Je cite pour seul exemple l'objectif numéro 143: *Le nouveau règlement concernant la formation continue est en vigueur et mis en pratique.* Priorité 2, échéance: août 2002. État d'avancement: *atteint*. Derrière ces deux lignes insignifiantes se cachent d'innombrables journées, heures, textes et personnes, du simple particulier jusqu'au Parlement réuni ici à l'Hôtel du gouvernement.

En ce sens, chers membres du Synode, je vous demande de considérer l'avancement de la mise en oeuvre comme un rapport du Conseil synodal, mais aussi comme un bilan de l'ensemble de notre travail: celui du Synode, celui du Conseil synodal et celui des collaborateurs. Là aussi, mes remerciements s'adressent à tous.

*Mme Annemarie Hug* (CEG): La CEG est reconnaissante d'obtenir la parole et salue vivement l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer sur l'avancement de la mise en oeuvre des objectifs de législature. Elle n'aimerait toutefois pas susciter de longs débats, mais simplement faire part du plaisir qu'elle a eu à prendre connaissance de ce rapport. Elle en profite pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à son élaboration et ses résultats.

C'est la première fois qu'on présente au Synode le point concernant la mise en oeuvre des objectifs de législature sous cette forme. L'avancement des objectifs de législature 95 - 98 était encore intégré au rapport d'activité 1998. Résumé sur deux pages et demie, il renseignait sur 100 points de moins. On ne pouvait donc pas établir de comparaison avec les pêcheurs de la mer de Tibériade.

Durant l'été 99, le Synode a en même temps pris connaissance du programme de législature 99 - 2002. Une discussion détaillée a eu lieu à ce propos. À mon souvenir, personne n'a alors critiqué l'extension de ce papier à ces 153 points. C'est pourquoi on nous soumet maintenant un document d'évaluation complet pour information.

L'avancement de la mise en oeuvre paraît sous une forme facile à lire. La CEG considère le papier comme utile et précieux. Il renseigne clairement sur les tâches remplies (à savoir la majeure partie), sur quelques tâches adaptées et sur un très petit nombre de tâches laissées de côté pour de bonnes raisons, à côté de quelques tâches de longue durée et d'objectifs nouveaux qui sont également énumérés.

À côté du rapport d'activité, l'avancement de la mise en oeuvre des objectifs de législature peut nous donner, à nous autres membres du Synode, un bon aperçu des divers travaux et de leur état d'avancement. Enfin, il peut aussi servir lui-même d'instrument de travail aux collaborateurs des Secteurs. C'est pourquoi la CEG aimerait encore adresser ici ses remerciements chaleureux à tous les collaborateurs pour l'engagement et la motivation dont ils ont en grande partie fait preuve malgré la réorganisation.

*M. Hans Guthauser, président du Synode*: Le débat a lieu si le Synode le demande.

**Votation:**

Ouverture d'un débat concernant le rapport : 91 oui / 55 non / 7 abstentions

**Décision:**

Le Synode souhaite un débat sur le rapport concernant la mise en oeuvre des objectifs de législature.

*M. Peter Gutknecht, Goldiwil*: J'ai lu le rapport avec beaucoup de joie et de satisfaction. Mais vers la page 15, j'ai été écœuré. Il y est question de CP, de ZuD, de SHG et d'IKAS, trop d'abréviations à mon goût, même si le piment réside dans la concision. Je n'ai plus rien compris et je me suis dit que je ferais mieux d'aller dormir. Quelques jours plus tard, j'ai repris ma lecture avec grand plaisir et ne suis cette fois resté croché qu'à un seul endroit: les objectifs 98 et 101 du Secteur Église universelle: *le partenariat contraignant a été concrétisé dans divers projets.* Israël / Palestine figure parmi les exemples cités. On retrouve exactement la même chose à l'objectif 101: régions partenaires Israël /

Palestine: *deux partenariats, rencontres et manifestations permanentes*. J'aimerais donc demander ce que ces titres recouvrent précisément. De quel genre de paroisses partenaires s'agit-il? Qu'a-t-on fait là? J'avoue que ma question doit être placée dans le contexte du conflit en Palestine qui dure déjà depuis deux ans, car il m'a semblé que le Conseil synodal et quelques-uns de ses membres ont parfois fait à ce sujet des déclarations qui n'ont pas toujours réjoui mon cœur.

*Mm Elisabeth Bäumlín, conseillère synodale*: Le partenariat se rapporte d'une part à l'Église luthérienne et à son école à Bethléhem, qui a été financée par notre Église. Cette école accueille autant d'enfants chrétiens que musulmans et effectue un travail de paix exemplaire. Elle a été très endommagée.

L'autre projet est le village de New Shalom où des habitants juifs et musulmans cohabitent en paix. Dans ce village situé en Israël, on tente avec succès de former une communauté et d'en maintenir la cohésion. Le projet est très impliqué dans le système scolaire qui accueille aussi des enfants du dehors. Cette école est tournée vers le travail de paix.

*M. Hans Guthäuser, président du Synode*: Je rattrape un oubli et je salue officiellement Monsieur Spichiger, que je remercie de prendre le temps de suivre notre débat.

*Mme Susanne Graf, conseillère synodale*: À propos de la salade d'abréviations: je suis également restée crochée à la page 15, alors qu'il s'agit de mon propre secteur. Ceux qui ont eu des problèmes de lecture ont toute ma compréhension. Les nombreuses abréviations sont probablement liées au type de présentation. Nous trouverons sûrement une solution, par exemple sous forme d'un lexique d'abréviations.

*M. Hannes Studer, Lohn*: Mon propos concerne les objectifs de législature page 2, point 8: le rapport sur l'avancement de la mise en œuvre est faux ou induit en erreur.

Il est écrit: Le Centre de Gwatt SA a bouclé avec un déficit durant les trois années écoulées. Les biens immobiliers sont rénovés, y compris le chauffage à distance. Or, il faudrait mettre: le Centre de Gwatt SA a atteint les objectifs prescrits durant la troisième année du projet (2001 ) et boucle pour la première fois avec un bénéfice (ce qui est d'ailleurs aussi le cas pour l'année en cours). Du moment que le rapport est si actuel concernant l'assainissement du chauffage à distance qui a été achevé durant le premier trimestre 2002, je demande aussi que les autres informations soient d'actualité: le Centre de Gwatt SA a bouclé avec un bénéfice net de 121'768 francs en 2001.

Le Centre de Gwatt n'est pas responsable du fait que ses résultats positifs en 2001 n'entrent qu'en 2003 dans notre compte annuel. Ce qui est écrit signifie: c'est ainsi. Je tiens à le dire : ce qui est est.

Objectifs page 10, point 43 et page 11, point 55:

On y lit: *Le Service Informatique permet aux organes de direction stratégique que sont le Synode et le Conseil synodal de prendre conscience du fait que l'informatique constitue pour toute direction d'entreprise une ressource-clé d'importance primordiale*. Sous "état d'avancement", il est écrit "atteint". Je me concentre sur l'importance et sur la prestation du secteur Internet, car il n'est plus guère nécessaire de souligner que les autres services informatiques vont de soi. Voici un an, j'ai expliqué ici (jusqu'à ce que le micro a été débranché) que nous n'étions pas à la page en ce qui concerne les prestations et le site Internet. Et c'est toujours une façon très polie de qualifier l'état des choses.

Mais rien n'a changé, Mesdames et Messieurs. La page d'accueil extrêmement chargée est toujours un fous-y tout et il faut être très créatif et initié pour chercher des informations, souvent sans succès:

Sur le thème *mariage*, on trouve seulement le document *Wenn es ums Heiraten und Taufen geht* (à propos de mariage et de baptême). L'allusion à la MariNatal 2002 qui se déroula à la BEA du 1<sup>er</sup> au 3 février tient en deux courts paragraphes. Et on ne trouve même pas une galerie des localités du canton ou des chapelles célébrant des mariages ou encore des musiciens et organisateurs tournés vers l'Église. Or, ce sont là des informations que beaucoup de visiteurs de notre page d'accueil s'attendent à trouver. Rien que pour connaître l'adresse [www.refkriechenbeju.ch](http://www.refkriechenbeju.ch), il faut déjà être très au courant.

Sur le thème *Pentecôte*, on trouve pour seul document *Gesamtkirchliche Kollekten* (collectes de l'ensemble de l'Église) avec les 9 collectes effectuées par l'ensemble de l'Église ces deux dernières années, dont naturellement celle de Pentecôte. Voilà à peu près le niveau d'actualité.

Le troisième thème est *EXPO 02*: on n'en trouve pas la moindre trace, ni dates, ni nouvelles.

Mes exemples sont choisis au hasard. Je sais que les autres, ceux de l'année passée, sont toujours valables. Dans la discussion qui a eu lieu au sein de notre fraction, nos membres du Conseil synodal ont expliqué le peu d'enthousiasme suscité par la priorité Internet par les changements au sein du service Communication, par les nombreux autres projets et par la demande faite au Conseil synodal d'adresser des propositions. Ce dernier a aussi mandaté une étude conceptuelle. L'affaire est donc

réglée. La plate-forme de communication Internet est effectivement un instrument de direction stratégique. En tant que telle, la direction d'entreprise doit d'abord clairement définir: quoi, pourquoi, quand et de quelle qualité. C'est seulement après que les spécialistes peuvent élaborer et proposer le comment. Nous ne devons pas permettre que le principal outil de communication du futur soit déterminé par des critères techniques.

C'est pourquoi je demande de corriger le point 43, page 11 et le point 55, page 14 du rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre en remplaçant *atteint* par *en voie de réalisation*.

Et si vous dites, Mesdames et Messieurs, que Studer parle de nouveau d'Internet, mais que tout est relatif, j'ai encore une recommandation à vous faire: si vous allez sur la page d'accueil catholique des Églises bernoises (sous [www.kathKirchebe.ch](http://www.kathKirchebe.ch)), vous y trouverez un exposé de plusieurs pages et flambant d'actualité de Hermann Battaglia, ainsi que de belles photos sur les activités de Pentecôte des Églises à Expo02. Je vous recommande d'aller y jeter un coup d'œil, par simple curiosité ou pour des informations actuelles sur les priorités de notre Église.

À mon sens, Internet est d'ailleurs la forme de chaire avancée la plus jeune et la plus porteuse d'avenir de l'Église. Je serais très heureux qu'on ne se contente pas de prendre connaissance de cette remarque, mais qu'on la mette aussi en application.

*M. Andreas Zeller, conseiller synodal:* On ne devrait pas se lancer des critiques à la tête, car c'est blessant et ça fait mal, mais tâcher de les présenter sous un jour constructif, disait Max Frisch. Je suppose, cher Hannes, que ta critique doit être comprise dans le deuxième sens. On peut concevoir les points 43 et 55 comme *en voie de réalisation* ou dire qu'ils sont atteints. Extérieurement, ils sont atteints. Internet existe; il est actualisé par un poste à 20 pour cent. Mais il est exact qu'il n'est pas au top niveau. Il est également vrai que nous avons eu d'autres priorités pour diverses raisons: nous avons dû repourvoir les postes de tout le Service Communication (230 pour cent). La direction d'entreprise ne peut effectivement pas prendre n'importe quelle décision: elle a d'abord besoin d'analyser toutes les données, qui incluent aussi le concept de communication. Ce sera là une priorité de la prochaine législature, qui englobera par conséquent aussi Internet. Je ne suis pas si sûr qu'Internet a déjà, pour la plupart des membres du Synode, sans même parler des gens des paroisses, une importance aussi centrale que pour un spécialiste de la communication tel que toi, Hannes. Mais je suis convaincu qu'il va prendre beaucoup d'importance à l'avenir et que nous devons nous en occuper en conséquence. Je rejette par contre vivement la comparaison finale: si tu vas surfer sur la feuille paroissiale catholique et que notre ancien chef de la communication y est si bien présenté, tu es forcé de dire: dommage que le Saemann ne soit pas disponible sur Internet chez nous et qu'on ne puisse pas y consulter aussi ses excellents articles et photos. Ça n'a absolument rien à voir avec l'Église cantonale. Je ne suis pas non plus certain que les gens désireux de se marier ont réellement besoin d'Internet pour chercher une chapelle. Mon expérience de pasteur titulaire me prouve que les gens sillonnent toujours la région en cabriolet ou en city-bike les soirs de beau temps pour choisir une petite église au cours de ces sorties romantiques. Je ne suis pas non plus certain que la fête de Pentecôte, qui a visiblement été réussie sur les arteplages, ait réellement dépendu d'Internet. Les quotidiens, la télévision et la radio ont aussi fait des rapports très détaillés. Je suis également d'avis qu'EXPO 02 s'en tire extrêmement bien dans les médias. Pour résumer: refus net de certaines choses qu'on n'a pas le droit de présenter ainsi et promesse tout aussi catégorique d'accorder beaucoup plus d'attention à la présentation de notre Église sur Internet durant la prochaine législature. Il ne nous restait absolument rien d'autre à faire que de rassembler ici et là le courage de combler des lacunes. On ne peut pas éternellement tout réduire et tout réorganiser, en restant partout au top niveau de l'actualité, ça n'est tout simplement pas possible. Quand certaines tâches internes seront réglées (telles que la réorganisation), nous pourrons à nouveau nous atteler à d'autres.

*M. Erich Marti (Indépendants):* Mon commentaire concerne le point 39, *Directives concernant le traitement des organistes*, une proposition de la Fraction des indépendants:

Les directives en question sont effectivement terminées et il n'y a plus rien à y changer dans un avenir immédiat. En ce sens, le rapport est en ordre.

Mais la médaille a, comme toujours, deux côtés.

L'aspect positif est que les organistes perçoivent des indemnités nettement plus élevées que précédemment là où les directives sont appliquées. Or, nous partageons l'avis que les collaborateurs doivent toucher une rémunération appropriée.

L'aspect moins positif est que, de l'avis de nombreuses paroisses, les taux ont grimpé tellement haut que la question se pose de savoir si elles peuvent continuer de s'offrir un(e) organiste dans les cultes. Or en dépit de la pénurie d'organistes qui menace, il ne saurait être question de renoncer à l'orgue, sous prétexte qu'on ne dispose plus des moyens financiers requis pour une rémunération conforme aux directives.

Nous aimerions continuer à pouvoir compter sur des musiciens satisfaits. Nous aimerions aussi

conserver les orgues en tant qu'instruments liturgiques, sans que les responsables des finances de la paroisse n'aient plus de sueurs froides chaque fois qu'ils entendent jouer de l'orgue.

Nous serions heureux que le Conseil synodal parvienne à concilier ces deux exigences contradictoires à la satisfaction des deux parties, dans le cadre d'autres révisions.

*Mme Gertrud Fankhauser, conseillère synodale:* Vous avez certainement raison, Monsieur Marti, à cela près qu'il ne s'agit pas de directives, mais de *recommandations* qui ont pour l'essentiel été élaborées par la Société des organistes. La Commission pour la musique d'Église les a considérées et discutées. On aimerait promouvoir la formation d'organistes plutôt que de se contenter d'amateurs, bien que leurs interventions soient aussi très appréciées et destinées à l'être toujours davantage. Mais même dans ce cas-là, une sorte de syndicat se tient derrière les organistes et réclame une rémunération appropriée pour le travail fourni, exactement comme chez les pasteurs. On ne peut pas tirer ici de comparaison avec le bénévolat, chacun étant libre de jouer pour le plaisir à des tarifs avantageux. Mais pour ceux qui dépendent de cette rentrée qui représente leur principale source de revenu, il faut accepter la requête. Leur rémunération a été adaptée aux plus récentes directives. Les Romands en discutent actuellement, car pour eux, la situation est tout autre. Ils sont en effet classés encore beaucoup plus bas que leurs collègues alémaniques. Les Soleurois ont beaucoup apprécié le travail de pionnier accompli par les Bernois. Nous sommes reconnaissants chaque fois que quelqu'un tient les orgues le dimanche matin!

*Mme Susi Fähnle, Hasliberg:* Une question concernant le point 48: j'ai moi-même siégé au comité du Saemann et j'ai beaucoup de plaisir à lire ce journal. L'un des objectifs qui y est formulé est un échange d'informations mensuel. Apparemment, les contacts n'ont pas été pris. Que faut-il entendre par contacts *réguliers* (à la page mise en oeuvre)? S'agit-il de contacts mensuels, semestriels ou annuels?

*M. Andreas Zeller, conseiller synodal:* L'échange a lieu entre le Service Communication et le Saemann. Le Conseil synodal ne s'occupe pas de la fréquence des contacts. Nous partons du principe qu'ils ont lieu et, d'ailleurs, nous le savons. Les gens n'ont apparemment pas le temps d'organiser des contacts mensuels. À propos de la collaboration institutionnelle entre le Conseil synodal et le Saemann: le Conseil synodal siège d'office au comité du Saemann. C'est d'ailleurs moi qui l'occupe. Le dernier entretien à ce propos a eu lieu avant-hier et sera certainement répété.

Nous devons donc distinguer les contacts entre le Saemann et le Service Communication d'une part, le Saemann et le Conseil synodal de l'autre. Si nous ne sommes désormais plus que sept membres, nous devons nous demander si nous pouvons aller partout où l'Église bernoise a des intérêts et dans tous les organes, comités, etc., où le Conseil synodal aurait un siège ou si nous devons nous faire représenter par des délégués.

*Mme Deborah Stulz, Uetendorf:* Je suis aussi restée crochée à la page 11. Aux points 52 à 54, il est chaque fois mentionné *pas de capacités*. On entend toujours dire qu'il ne se passe rien à l'Église, on n'entend pas parler de l'Église, on n'entend rien „de haut en bas“. Mais on n'a pas de capacités pour les médias et l'information. Au point 51, il est écrit: *le travail de communication est orienté vers les divers milieux et groupes cibles*. Hormis le Saemann, je n'ai jamais rien reçu à la maison de la part de l'Église „de haut en bas“, ni comme groupe cible, ni comme milieu. J'aimerais donc savoir ce qu'on entend par là. Au point 52, on lit: *dans le cadre des moyens disponibles, le service des médias est régionalisé*. Est-ce que cela signifie que les paroisses doivent effectuer elles-mêmes le travail d'information comme nous le faisons régulièrement? Cela signifie aussi qu'un vent frais s'est levé au Service Communication. J'aimerais demander si ce vent frais se confrontera aussi aux points 51 à 54, afin que nous entendions à l'avenir davantage parler de notre Église, également dans le domaine des médias. Point 54: *des articles exclusifs sont régulièrement proposés aux principaux répondants de la presse écrite*. On ne peut proposer un article exclusif qu'à un seul média, sans quoi ce n'est plus un article exclusif. Quel est le journal exclusif qui reçoit ces articles?

*M. Andreas Zeller, conseiller synodal:* Je ne suis pas expert et ne peux pas organiser un séminaire de communication avec vous. Mais il y aurait apparemment un intérêt certain à le faire et à apprendre ce qui est exclusif et ce qui ne l'est pas. L'an dernier, nous avons adopté notre nouveau règlement d'organisation en deux lectures. Nous avons présenté les activités des Secteurs sur trois plans ( 1. Synode et Conseil synodal, 2. paroisses, 3. public). Pour nous, la chose est particulièrement importante quand il s'agit de nouveaux mandats. De par son mandat de base, le Service Communication est naturellement responsable de l'information du public. Nous sommes en train de produire un nouveau programme. Jusqu'à présent, la communication a fait beaucoup, également sous forme d'expositions et de manifestations. Le Synode et le Conseil synodal sont conscients que leurs

butts doivent être révisés. Que contiennent-ils et qu'est-ce qui n'y figure pas? À quelle fréquence allons-nous dans les régions? Parmi les points cités, quels sont ceux que nous voulons atteindre et ceux qui nous tiennent moins à cœur? Il s'agit d'objectifs de législation qui ont été approuvés voici quatre ans. Maintenant, nous avons dû répéter trois fois qu'on doit renoncer à la réalisation. Nous testons la communication en vue des milieux et des groupes cibles. J'espère que vous avez déjà vu une Circulaire, car c'est aussi un produit de communication qui requiert une charge de travail relativement élevée. Dans ce cas, les groupes cibles sont les membres du Synode et les collaborateurs de l'Église. La régionalisation n'est pas encore réglée, mais nous nous y sommes attelés. Entretiens avec le Saemann: à qui incombe cette tâche? Faut-il conclure une convention de prestation avec le Saemann? Le Synode communique des informations sous différentes formes: parfois par lettre, parfois en engageant des journalistes. Je n'ai pas connaissance du fait qu'on a jusqu'à présent offert des articles exclusifs aux médias imprimés: la chose s'est bien produite, mais à notre insu.

Il y a donc beaucoup de choses en mouvement!

*Mme Erika Vuilleumier, Évilard:* On lit au point 115: *La recherche en gérontologie ne cesse de produire de nouveaux résultats.* Il me semble que le propre de la recherche est d'apporter sans cesse de nouveaux résultats. Nous savons bien que c'est un processus sans fin. Le point 116 montre qu'on communique le savoir aux paroisses et qu'on devrait adapter en conséquence le travail avec les aînés. À mon avis, ce n'est nullement le cas dans les paroisses. Il y a déjà longtemps que le travail avec les aînés est le parent pauvre des activités ecclésiales; on se contente de faire comme d'habitude. Je suis en ce moment un cours proposé par l'Église cantonale où nous entendons parler des dernières avancées de la recherche. Ces découvertes devraient maintenant être appliquées, mais ce n'est pas le cas. Avec les personnes âgées qui constituent presque la moitié de nos membres, on continue à miser sur une base honorifique et bénévole; cette attitude n'a pas grand chose à voir avec le professionnalisme.

*M. Ruedi Heinzer, conseiller synodal:* Vous avez certainement relevé, dans la formulation de nos objectifs de législation, de grandes différences entre les divers secteurs et paragraphes. Le Secteur Formation et accompagnement s'est laissé fixer des objectifs très élevés, si on se réfère au point 116: *Les personnes qui s'engagent pour le 3<sup>e</sup> âge connaissent les „outils“.* Avec une telle formulation, on peut toujours dire: ce n'est pas encore tout à fait exact. Le compte rendu de la situation est formulé de sorte qu'on sait qu'on est au travail, que des cours ont lieu. Au service 3e âge, nous ne disposons pas d'un grand pourcentage de points de poste. Les rares collaborateurs de ces secteurs ne travaillent pas mal, mais n'ont pas complètement atteint l'objectif formulé. Nous sommes reconnaissants pour toutes les suggestions et voulons les prendre au sérieux.

*M. Alfred Aeppli, Jegenstorf:* Concernant le point 72 (droits d'appartenance), la mention *atteint au cours du Synode de réflexion 2002* qui figure sous *état d'avancement* a sans doute été formulée à l'avance. Je présume que nous ne pouvons pas encore considérer que cet objectif a été atteint. C'est maintenant que la mise en œuvre a lieu.

Question concernant les points 125 et 138: je me souviens bien du Synode d'été 99 où nous avons discuté en détail du concept Jeunesse 2000, avec beaucoup de cœur et d'engagement. Nous nous sommes aussi demandé si ce projet devait être limité à trois ans, puis évalué et soumis ensuite à une nouvelle décision. Nous l'avons finalement transformé en un poste fixe et avons maintenant un bref rapport. Du moment que nous avons tant investi dans ce domaine, j'aimerais en savoir un peu plus long sur la mise en application du point 125. J'ai en effet trouvé bizarre qu'au point 138, des questions structurelles ne soient apparemment pas clarifiées avec le service Jeunesse. J'aimerais bien connaître l'état d'avancement actuel des travaux.

*M. Ruedi Heinzer, conseiller synodal:* Un programme général a été demandé pour le travail avec la jeunesse sous forme de postulat, qui a été transmis au Conseil synodal après adoption. Le projet est prêt depuis le 1<sup>er</sup> mai et sera voté à la prochaine séance du Conseil synodal; vous le verrez au Synode d'hiver. Par rapport au concept global, la mise en application du projet „Jeunesse 2000“ a été modifiée. Les postes du service Jeunesse ont été attribués et la situation a été clarifiée entre les secteurs Formation et accompagnement d'une part, Catéchèse et formation de l'autre. Nous sommes sur la bonne voie. Quelque chose vous sera prochainement présenté qui, je l'espère, vous réjouira. Le projet général règle la façon dont l'Église nationale peut soutenir et promouvoir le travail avec la jeunesse avec les pourcentages d'emploi dont elle dispose, comment elle peut l'interconnecter et coordonner le tout. Un beau produit a été élaboré à ce propos.

*M. Hans Guthauser, président du Synode:* La discussion est close. Le Conseil synodal a pris

connaissance du rapport.

**Décision:**

Le Synode a pris connaissance de l'avancement de la mise en oeuvre des objectifs de législature 1999 – 2002.